

Paray le 15 Janvier 2013

**Suite au CCE d'Air France du 14 janvier, le secrétaire général CGT du CCE annonce la cessation de paiement du CCE auprès le tribunal de Commerce de Bobigny !**

**LES FOSSOYEURS DU CCE AIR FRANCE ... sont en passe d'atteindre leur but : faire disparaître le Comité Central d'Entreprise Air France en tant qu'instance productrice d'activités sociales et culturelles au service de tous les salariés, sur la base d'une solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle !**

Pour SUD Aérien, cette solidarité constitue le socle inaliénable de toute organisation syndicale digne de ce nom, elle est désormais bafouée et jetée aux orties par des pseudo syndicalistes totalement aliénés à une idéologie libérale la plus abjecte !

Cette idée de solidarité, en terme d'accès aux activités sociales, de loisirs et culturelles a été à l'œuvre durant plus d'un demi siècle au sein du CCE et des CE d'Air France, globalement partagée par l'ensemble des syndicalistes.

Or, le syndicat majoritaire des pilotes, le Syndicat National des Pilotes de Ligne qui contrôle de fait le principal et plus riche Comité d'établissement d' Air France, le CE Opérations Aériennes qui regroupe l'ensemble des personnels navigants, est le principal responsable historique de cette situation en ayant imposé « l'inversion des flux », en terme de répartition des subventions pour financer les activités dites centralisées du CCE ( vacances familiales, vacances jeunes, etc...)

Cette inversion des flux a eu pour conséquence de générer un déficit structurel du CCE en remettant en cause la répartition solidaire de la subvention globale versée au CCE par Air France ( 3,1 % de la masse salariale personnels sol + personnels navigants commerciaux + personnels navigant techniques), alors que les personnels navigants pèsent 36 % des effectifs globaux pour plus de 45 % de la masse salariale, grâce aux salaires des pilotes.

Ce qui a motivé cette inversion des flux ? Un repli corporatiste et égoïste d'une partie des salariés les mieux payés de l'entreprise ; ceux qui en subissent les conséquences sont les salariés les plus modestes.

Ainsi le CE Opérations Aériennes n'a pas respecté différents accords passés avec le CCE et lui doit plusieurs millions d'€ ! Les arguments de mauvaise gestion des élus au bureau du CCE - notons que la plupart des syndicats sont alors responsables si nous remontons sur quelques années en arrière - même s'ils font référence à une réalité, ne sont que des leurres complaisamment agités devant les médias par certains « syndicalistes » pour mieux occulter une réalité autrement plus triviale !

Le bureau du CCE ( CGT ) ayant proposé lors du CCE du 14 janvier le vote pour une nouvelle fiducie ( en gros : prêt contre vente du patrimoine ), les élus du CE Opérations Aériennes et la CFDT se sont abstenus alors que la CGC votait contre, cette dernière organisation se prononçant clairement pour la disparition du CCE sous sa forme actuelle et la mise en œuvre de licenciements pour le personnel du CCE.

Or, il a existé et il existe toujours une possibilité de sauver le CCE, celle qui consiste à voter un accord majoritaire de répartition solidaire de la subvention suivant les articles L.2232-12 et L.2327-16 du Code du travail, que nous avons proposé à plusieurs reprises aux autres syndicats, sans aucun retour de leur part !

***Le Bureau National***